

# Conditions générales de vente

## ARTICLE 1 – Objet et C HAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente de produits ou de fourniture de services, s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et/ou des services proposés à la vente par CESfrance (ci-après désignés les «Produits» ou individuellement le «Produit»). CESfrance est une société à responsabilité au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé 8 Impasse Charles Petit, 75011 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 499 317 642.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander des Produits emporte l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur les propres conditions d'achat ou tout autre document du client, sauf accord dérogatoire exprès, préalable et écrit de CESfrance.

Toute autre version des présentes ou autre document, notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, fiches techniques, plans, dessins, photographies n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle, sauf accord exprès et écrit contraire de CESfrance.

## ARTICLE 2 – COMMANDES

Le terme commande s'entend de tout ordre portant sur les Produits commercialisés par CESfrance à ses tarifs. Le contrat n'est valablement conclu entre les parties que lorsque la commande est acceptée et livrée par CESfrance ou confirmée par écrit par CESfrance au client par tout moyen de communication notamment courrier classique, télécopie, courrier électronique (qui seront considérés comme faisant foi jusqu'à preuve contraire), accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Les commandes transmises à CESfrance sont irrévocables pour le client.

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client, ne pourra être prise en compte par CESfrance que si la demande est faite par écrit, y compris télécopie ou courrier électronique officiel, au plus tard huit jours après réception par CESfrance de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le client, CESfrance sera déliée des délais initiaux convenus pour son exécution.

Les commandes cadencées doivent être passées et réceptionnées par le client dans les délais et les quantités partielles convenues. Si les commandes cadencées ont été passées sans que soit précisé le délai de livraison, le volume des lots de fabrication et les dates de réception, CESfrance est autorisée expressément par les présentes à livrer les commandes dans les 3 mois suivant la confirmation de commande(s). Au cas où le client ne la/les réceptionnerait pas dans un délai de 3 semaines suivant sa date de mise à disposition, CESfrance pourra de plein droit, fixer un dernier délai supplémentaire de deux semaines et au cas d'écoulement infructueux de ce dernier délai, résilier le contrat ou bien refuser la livraison sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts à la charge du client. Les commandes cadencées sont valables au maximum 24 mois à partir de la date de confirmation de la commande par CESfrance. Au terme de ce délai, CESfrance est en droit de facturer au client les commandes non encore appelées ou à facturer les Produits stockés en imputant les majorations de coût et de marge bénéficiaire.

## ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents techniques remis à un client demeurent la propriété exclusive de CESfrance, seule titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués sur simple demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers. Dans le cadre de la relation commerciale, il est autorisé à utiliser les documents (en ce compris les échantillons, les modèles et les données) et les informations commerciales qu'il reçoit ou est amené à connaître concernant le Produit, uniquement pour permettre la conclusion ou l'exécution d'une commande. Le client s'engage à faire ses meilleurs efforts pour conserver le secret et la stricte confidentialité de l'ensemble de ces documents et informations à l'égard des tiers, avec la même attention que pour ses propres documents et informations. Cette obligation court dès la réception des documents ou des informations et prend fin 36 mois après la fin de la relation commerciale. Cette obligation n'est pas applicable aux documents et informations qui se trouvent déjà dans le domaine public ou qui correspondent à la pratique commune et aux règles de l'art du secteur d'activité concerné.

CESfrance se réserve le droit d'effectuer toute modification de conception, d'élaboration ou amélioration des Produits, compatible avec leur destination. Les catalogues et les informations publiées par CESfrance sur Internet font l'objet d'une actualisation régulière. Les descriptifs, photos, dessins et informations diffusés le sont à titre purement indicatif et n'engagent pas

CESfrance. Ils ne constituent ni une information sur la qualité des Produits, ni une quelconque déclaration de garantie.

CESfrance en qualité d'auteur ou d'ayant droit, consent au client de façon non exclusive, une licence unique d'utilisation du logiciel attaché le cas échéant aux Produits commandés. Cette licence comprend le droit d'utiliser le Produit pour un usage strictement personnel et conforme à sa destination. Ce droit est incessible. Le client ne peut utiliser et installer qu'un seul exemplaire du Produit téléchargé sur un ordinateur unique. Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, à d'autres fins, sur un quelconque support est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Les Produits, le contenu des Produits, la liste des Produits et leurs accessoires sont protégés par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle et industrielle. Aucune mention ou utilisation des marques, noms commerciaux, sigles, logos, dessins ou photos ne pourra être faite sans accord écrit préalable de CESfrance. Toute reproduction ou utilisation non préalable-ment et expressément autorisée, par courrier écrit, est constitutive du délit de contrefaçon et passible de poursuites pénales. Par ailleurs, les utilisations contraires aux bonnes moeurs et à la morale ne pourront faire l'objet d'aucune autorisation.

## ARTICLE 4 – GARANTIES

Les Produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices (ci-après les «Défauts» ou le «Défaut»), doit être effectuée dans les conditions fixées aux présentes.

En cas de Défauts apparents, le Produit ou les pièces défectueuses sont réparées dans les meilleurs délais à l'initiative de CESfrance ou le cas échéant remplacés en cas d'impossibilité de réparation, sous réserve de vérification par CESfrance des défauts allégués par le client et conformément aux préconisations de réparation ou de remplacement retenues par CESfrance.

Le client doit fournir toute justification quant à la réalité des Défauts invoqués, CESfrance se réservant le droit de procéder directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

La dénonciation des Défauts existants au moment de la livraison, et révélés après la réception des Produits, devra être formulée par le client par écrit au plus tard dans un délai de 3 jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité. Aucun dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient au-delà de ce délai ou si le défaut a été omis volontairement par le client ou si le client est un consommateur.

Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de 12 mois suivant la date de transfert des risques. Il est expressément convenu et accepté par le client au titre des présentes conditions générales de vente, qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des Produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par CESfrance. A défaut de respect de ces conditions, la responsabilité de CESfrance vis-à-vis du client, à raison d'un Défaut caché, ne pourra être mise en cause.

CESfrance décline toute responsabilité au cas de Défauts ou détériorations des Produits livrés, consécutifs à une utilisation non conforme, abusive ou inadaptée, à une usure naturelle, à un entretien incorrect, négligent ou insuffisant, à une transformation, une fusion, une intégration inadéquate, à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à garantie.

Toute réparation effectuée sans l'accord de CESfrance sur ou en relation avec un Produit, même reconnu défectueux, entraîne la perte définitive de toute garantie, ainsi que tout droit à recours contre CESfrance.

Au titre de la garantie des vices cachés, CESfrance sera tenue dans un premier temps des seules réparations du Produit pour élimination des Défauts constatés. Le type de réparation, la technique d'élimination du vice ou le remplacement sans frais des seuls éléments défectueux relèvent de la compétence exclusive de CESfrance, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts en sus, pour quelque cause que ce soit. CESfrance se réserve le droit de procéder aux modifications techniques et adaptations, y compris de construction, visant à l'élimination du Défaut caché.

CESfrance prendra en charge toutes les dépenses qu'elle effectue pour l'élimination du Défaut. Sont exclus de cette prise en charge, les frais supplémentaires occasionnés par le déplacement du Produit en un autre lieu après sa livraison. Lorsque la réparation échoue ou qu'un délai supplémentaire convenu entre les parties pour la réparation ne permet pas d'éliminer le Défaut caché, le client dispose d'un délai de quinze jours à compter de l'expiration du délai supplémentaire convenu ou de la fin de la période de réparation pour résilier le contrat ou solliciter une réduction du prix d'achat, par courrier recommandé avec accusé réception adressé à CESfrance. Le client dispose des mêmes droits lorsque le délai supplémentaire convenu entre les parties est écoulé et que, la

réparation est manifestement impossible ou qu'elle est refusée par CESFrance. CESFrance garantit ses Produits contre les vices cachés conformément à la loi et dans les conditions visées aux présentes. La garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété du client. Elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par CESFrance. Elle est exclue de plein droit dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues ou anormales.

La garantie ne concerne que les Défauts cachés. Le Défaut caché s'entend d'un défaut de réalisation du Produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le client avant son utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et le client est réputé avoir reçu toutes les informations techniques relatives aux Produits.

CESFrance ne couvre pas les dommages et les usures résultant d'une prestation ou d'un montage spécial, anormal ou non, des Produits, sauf si celui-ci a été réalisé et validé sous le contrôle de CESFrance. La garantie est également exclue en cas de défaillance ou de dommage résultant de modifications ou de travaux de maintenance entrepris par le client ou par un tiers. La garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses. Elle est limitée au six premiers mois d'utilisation. Les Produits et pièces sont réputés utilisés par le client au plus tard dans les deux mois de leur mise à disposition.

La garantie cesse de plein droit à l'issue de cette période.

La garantie cesse de plein droit dès lors que le client n'a pas averti CESFrance de sa découverte dans les 3 jours suivant sa découverte. Il incombe au client de prouver la date de sa découverte.

#### ARTICLE 5 – PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tous les prix figurant dans nos catalogues et nos barèmes sont calculés en euros et sont purement indicatifs. Seul les prix indiqués par CESFrance dans sa confirmation de commande font foi entre les parties. Les prix s'entendent « nets » et s'appliquent pour la livraison départ usine, coûts d'emballage, de transport et d'assurance non inclus. La TVA en vigueur et les éventuels frais de livraison sont facturés en sus.

Au cas de délais de livraison supérieur à quatre mois, la facturation s'effectue sur la base des prix en vigueur le jour de la livraison et/ou de la prestation.

Le paiement par traites est accepté uniquement avec l'accord exprès de CESFrance, sous réserve de leur validité, de leur caractère exécutable et escomptable. Les frais d'escompte sont facturés à partir du jour d'exigibilité du paiement de la facture. CESFrance ne fournit aucune garantie quant à la soumission à temps des traites et des chèques et la perception de protêts.

Les factures sont payables dans les 15 jours suivant leur émission avec un escompte de 2% ou dans les trente jours suivant leur émission pour leur montant net sans remise. Les déductions d'escomptes ne sont pas applicables s'il existe d'autres créances dont le paiement est exigibles depuis plus de quinze jours et qui n'ont pas été payées. Les factures dont le montant est inférieur à 50 euros net et les factures de montage et de prestation de services sont payables immédiatement à la réception et sans déduction.

Au cas de retard de paiement, CESFrance facturera au client défaillant des pénalités égales au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 8 points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client défaillant. Après information écrite du client défaillant, CESFrance pourra interrompre l'exécution d'autres commandes jusqu'à réception effective des paiements correspondants.

Au cas de livraison d'une marchandise partiellement défectueuse, le client est cependant tenu d'effectuer le paiement de la partie non défectueuse de la livraison, à moins que le client n'établisse qu'il n'a aucun intérêt à la livraison partielle.

#### ARTICLE 6 – LIVRAISONS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

CESFrance s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf cas fortuit, force majeure ou circonstances hors de son contrôle telles que grève, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, catastrophe naturelle, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Le délai de livraison convenu est considéré respecté lorsque l'expédition ou l'enlèvement s'effectue pendant ce délai. Si la livraison est retardée du fait du client, le délai est considéré comme respecté lorsque la déclaration mise à disposition pour expédition s'effectue pendant le délai de livraison convenu. Les livraisons partielles sont autorisées pour des quantités raisonnables. Elles sont facturées séparément. Le délai de livraison court à compter l'envoi de la

confirmation de commande par CESFrance. Il est prorogé le cas échéant pour tenir compte de circonstances particulières ou exceptionnelles.

Si la livraison est totalement ou partiellement impossible, retardée ou rendue difficile par des circonstances qui échappent au seul contrôle de CESFrance, celle-ci est en droit à son choix de différer le délai de livraison jusqu'à la disparition complètes des circonstances qui la rendent impossible ou de résilier le contrat. Le client ne peut prétendre à aucun dommage-intérêts à ce titre.

Lorsque CESFrance est informée que la livraison ne pourra être effectuée dans le délai de livraison prévu, elle en informe le client sans délai en lui faisant connaître les raisons de ce retard et en lui indiquant, si cela est possible, la date de livraison prévisible. Le client est en droit de résilier le contrat du fait du retard de livraison lorsque CESFrance est seule responsable du non-respect du délai de livraison et que le client a préalablement accordé un délai supplémentaire raisonnable par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus pour cette livraison.

S'il apparaît que le client présente des risques sérieux d'insolvabilité ou d'inexécution de ses obligations au titre du contrat de vente conclu, CESFrance se réserve le droit de suspendre l'exécution de la vente et d'accorder au client un délai raisonnable pour qu'il procède préalablement au paiement comptant de la vente ou qu'il fournisse des garanties sérieuses quant à l'exécution de ses obligations que CESFrance pourra librement accepter ou refuser. En cas de refus du client ou d'écoulement infructueux du délai raisonnable visé ci-dessus, CESFrance pourra résilier de plein droit le contrat de vente, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

#### ARTICLE 7 – RETOUR DE PRODUITS

Si le client souhaite résilier unilatéralement le contrat de vente en l'absence ou à défaut de motif valable, CESFrance se réserve néanmoins le droit d'accepter cette résiliation en facturant les frais d'annulation et la perte de gains correspondants.

Les Produits qui seront retournés à CESFrance doivent être dans leur emballage d'origine et être expédiés au lieu d'où CESFrance avaient expédié ces Produits, en franco de port et sans aucun frais pour CESFrance. Si le Produit est retourné en parfait état dans son emballage d'origine lui-même en parfait état, une déduction forfaitaire de 10% sera appliquée sur le prix de vente facturé au client. La déduction forfaitaire s'élèvera à 20% du prix de vente facturé au client si l'emballage n'est pas en parfait état. Pour tous les autres cas de retour, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les produits sur mesure ou usinés et les cylindres des serrures et des installations de fermeture ne seront ni repris ni échangés.

#### ARTICLE 8 – RISQUES – EXPÉDITION – ASSURANCE

L'expédition s'effectue toujours pour le compte du client et à ses risques. CESFrance assure toutes ses expéditions contre les risques de transport moyennant la facturation d'une prime de 1% de la valeur de la livraison nette du Produit. Si le client ne souhaite pas souscrire d'assurance, il doit l'indiquer expressément dès la passation de la commande.

La commande déclarée prête à être expédiée doit être réceptionnée sans délai par le client. En cas de défaillance ou de retard du client, CESFrance pourra envoyer la commande ou la stocker aux seuls frais et risques du client.

A défaut d'accord contraire, CESFrance choisit librement le moyen d'expédition et la voie de transport.

Le transfert des risques au client s'effectue à la remise des produits au transporteur ou à la sortie des entrepôts. Cette disposition s'applique également aux expéditions prise en charge par CESFrance.

#### ARTICLE 9 – TRANSPORT

Il appartient au client, en cas d'avarie des Produits livrés ou Produits manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.

Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé réception dans les trois jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, dont copie sera adressée simultanément à CESFrance, sera considéré accepté sans réserve par le client.

#### ARTICLE 10 – RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement et jusqu'à complète exécution du contrat de vente. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce.

De convention expresse, CESFrance disposera seule des droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés. CESFrance pourra librement les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de

toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Au cas où le Produit objet de la réserve de propriété est mêlé ou intégré à d'autres biens meubles n'appartenant pas à CESfrance, cette dernière acquiert la copropriété du bien complexe en proportion de sa valeur. Cette disposition s'applique également au cas de transformation ou modification du Produit.

Au cas de revente et/ou d'utilisation du Produit objet de la réserve de propriété lors de l'exécution de contrats de vente ou de prestation de services, le client cède expressément au titre des présentes, l'ensemble de ses droits actuels et futurs qu'il détient à l'égard de l'acquéreur ou du prestataire.

Le client s'interdit de revendre les Produits non payés et ne doit en aucun cas nantir, gager ou consentir de sûreté sur ses stocks et Produits impayés.

En cas de défaut de paiement, le client s'interdit de revendre ses stocks et produits à concurrence de la quantité de Produits impayés. En cas de non-paiement d'une facture à échéance, CESfrance est en droit d'exiger la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure et de revendiquer les Produits livrés, les frais de retour restant à la charge du client et les versements effectués étant acquis à CESfrance à titre de clause pénale. De plus CESfrance peut unilatéralement après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage d'ores et déjà à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin. Le client s'engage à veiller à ce que l'identification des produits soit toujours possible. En cas de non-paiement du client, CESfrance se réserve le droit de résilier la vente de plein droit après mise en demeure. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire des biens du client, les commandes en cours seront automatiquement annulées et CESfrance se réserve le droit de revendiquer les Produits en stocks.

La présente clause n'empêche pas que les risques des Produits soient transférés au client dès leur livraison à celui-ci.

A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien des Produits.

#### **ARTICLE 11 – MODELES – MOYENS DE FABRICATION**

Sauf accord contraire entre les parties, les coûts de fabrications des modèles, des échantillons, des prototypes et des moyens de fabrication notamment outils, moules, gabarits (l'ensemble étant ci après désigné les « Moyens de production ») et de leur renouvellement du fait de l'usure sont facturés en sus du Produit à livrer.

Au cas où le client met fin à la relation contractuelle au stade de la fabrication des Moyens de production, tous les frais de fabrication engagés par CESfrance seront mis à la charge exclusive du client et exigibles immédiatement.

Les Moyens de production demeurent la propriété de CESfrance jusqu'à l'exécution complète du contrat, même si le client les a déjà payés. Le client pourra demander la délivrance des Moyens de production dès lors qu'il aura rempli l'ensemble de ses obligations contractuelles et qu'il aura convenu avec CESfrance d'une date officielle pour la remise des Moyens de production.

A défaut CESfrance conservera gratuitement les Moyens de production pendant une durée de trois ans à compter de la dernière livraison au client. A l'issue de cette période, CESfrance interrogera par écrit le client sur ses projets d'utilisation future des Moyens de production. Le client devra informer CESfrance de ses projets sous un délai maximum de 6 semaines à compter de l'envoi de la demande de CESfrance. A défaut de réponse du client ou en l'absence de toute nouvelle commande enregistrée à la demande du client dans ce délai et confirmée par CESfrance, CESfrance ne sera plus tenue d'aucune obligation de conservation des Moyens de production. Au cas de réalisation d'objet suivant des modèles, dessins, indications ou ébauches fournies par le client, ce dernier s'engage expressément à obtenir légalement et préalablement à leur exploitation, l'ensemble des droits et autorisations nécessaires notamment droits d'auteur, droit de propriété industrielle et intellectuelle. Le client s'engage à faire toute démarche nécessaire en ce sens et à en justifier auprès de CESfrance. Le client est seul responsable de l'exécution pleine et entière de cette obligation et se porte garant de sa bonne fin à l'égard de CESfrance et des tiers.

#### **ARTICLE 12 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de CESfrance, de ses préposés ou collaborateurs n'est engagée qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Cette restriction de responsabilité ne s'applique pas au cas de dommage réel et certain imputable directement et exclusivement à CESfrance, qui proviendrait d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé des personnes ou à la violation d'une obligation substantielle du contrat.

#### **ARTICLE 13 – DELAIS**

Sauf disposition contraire des présentes ou délai plus bref prévu par la loi, les droits dont bénéficie le client sont caducs ou prescrits au plus tard 5 ans à

compter de leur naissance, sans qu'il y ait lieu de tenir compte de la date à laquelle le client en a pris connaissance ou de l'obligation qu'il a de s'en informer.

#### **ARTICLE 14 – DIVERS – RENONCIATION**

Le client s'interdit de procéder à toute compensation ou rétention en relation avec les droits ou prétentions qu'il serait amené à formuler, sauf reconnaissance préalable par écrit et validation de ceux-ci par CESfrance. Les droits du client sont incessibles et intransmissibles sauf autorisation préalable et écrite de CESfrance. Le fait pour CESfrance de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes dispositions. Les données et informations concernant l'enregistrement, le suivi et l'exécution des commandes, en ce compris l'établissement du plan de fermeture, sont saisies, enregistrées et traitées en informatique par CESfrance. Si pour une raison quelconque une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas la validité et l'application des autres dispositions des conditions générales.

#### **ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE**

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les éléments indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations contractuelles.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant CESfrance de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de CESfrance ou des transporteurs habituels, l'inondation, les catastrophes naturelles, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement en ressources naturelles (électricité, gaz...), ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à CESfrance, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs ou sous-traitants. Dans de telles circonstances, le contrat entre CESfrance et le client sera suspendu de plein droit sans indemnité. CESfrance préviendra le client dès que possible, notamment par télécopie ou courrier électronique de la survenance de l'événement constituant la force majeure ou le cas fortuit.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par CESfrance et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

La résiliation prendra effet à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusée réception dénonçant le contrat de vente.

#### **ARTICLE 16 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Election de domicile est faite par CESfrance à son siège social.

Si le client agit en qualité de commerçant, tout différend relatif à l'application, la validité, l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales et des contrats de vente conclu par CESfrance, ou au paiement du prix, sera porté devant le tribunal de commerce de Paris, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les effets de commerce ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'attribution de compétence est générale et s'applique qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou en référé.

En cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par CESfrance, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

#### **ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE**

Toute question relative aux présentes conditions générales ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne seraient pas traitées par les présentes dispositions contractuelles, sera régie par la seule loi française, à l'exclusion de tout autre droit en ce compris la convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

#### **ARTICLE 18 – CONTRAT CLIENT SPECIFIQUE**

Toute rémunération arrière sera subordonnée aux conditions tarifaires habituelles. Les prix spéciaux peuvent être exclus des montants de références.

Mai 2018